

demander la démission du député de Mississauga-Sud de la présidence du Comité des finances?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, le député aurait dû continuer à lire son histoire, car il aurait appris que le président a été renomé aussitôt après.

Le député, qui est un parlementaire expérimenté puisqu'il est ici depuis quelque 22 ans, reconnaît certainement que nous sommes guidés par les précédents. Il doit reconnaître qu'il faut bien un mécanisme pour forcer le vote sur une question. Ce mécanisme existe du fait d'un précédent.

• (1440)

Il a été invoqué le premier jour de discussion; il ne réduisait pas le débat. Il y aura plusieurs jours de débats et de discussions avant que le comité ne fasse rapport à la Chambre. Il faut vraiment avoir une idée bien particulière de la «clôture» pour considérer comme telle la décision très raisonnable d'un président raisonnable.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, le ministre parle d'étendre la définition du mot «clôture». Il dit que le gouvernement a agi exactement comme l'avait fait le Comité de la justice en 1984. En 1984, le président de ce comité avait offert de démissionner pour éviter que les futurs travaux du comité ne soient ternis par la démarche utilisée pour le projet de loi C-9. Et il a effectivement démissionné.

Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas de façon tout aussi honorable et n'exige-t-il pas tout de suite la démission du président du Comité des finances? Obligez-le à démissionner.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je crois que les néo-démocrates et les autres députés soulèveraient une question de privilège avec beaucoup d'acharnement, compte tenu des réformes du Parlement, si je demandais la démission d'un président de comité ou si j'intervenais auprès de lui. Le président est élu par le comité.

### *Questions orales*

Je demande au député de faire appel à son expérience, de réfléchir au sens des précédents, de penser que, dans les faits, il arrive un moment où un corps législatif a le droit de prendre une décision. Hier soir, le comité, en tant que corps législatif, a établi un parallèle avec 1984 pour mettre fin à la discussion en accordant tout le temps voulu pour discuter de chacun des articles du projet de loi sur la TPS.

Je pense qu'en principe, après trois ans de discussion, on ne peut être plus démocratique.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

**M. David Bjornson (Selkirk):** Monsieur le Président, j'ai une question sur l'environnement et j'espère qu'en l'absence du ministre, quelqu'un du gouvernement pourra me répondre. Je la soulève parce que le gouvernement et les médias ne semblent pas donner assez d'information.

Y aura-t-il un centre pour le développement durable? Quelqu'un peut-il répondre à cette question?

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, comme la plupart des députés le savent, le premier ministre, quand il a parlé aux Nations Unies en septembre 1988, a annoncé qu'un centre pour le développement durable serait construit à Winnipeg. Comme le ministre de l'Environnement l'a annoncé lundi dernier, à l'exposition Globe 90 à Vancouver, au nom du gouvernement du Canada, avec le premier ministre du Manitoba, ce centre est maintenant établi.

Il s'agit d'un excellent exemple de promesse tenue, monsieur le Président.

Je suis heureux, aussi, de dire au député que certains Canadiens ont déjà été nommés à son conseil d'administration et voici les noms de trois d'entre eux. Il s'agit de Lloyd McGinnis, manitobain bien connu à la réputation bien établie dans le domaine du développement international, de Clay Gilson, expert en agriculture et de Jim MacNeill, secrétaire général de la commission Brundtland.